

Vacances de Printemps 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Somme Sud-Ouest

du 24 au 28 avril

Horaires d'accueil : 8h -18h

12 - 17 ans

CAJ COMMUNAUTAIRE **CONTY**



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

06 76 29 68 09

Feuillet d'inscription - Conty / Vacances de Printemps 2023

Document à compléter et à retourner à la direction de l'accueil de loisirs
pour le 5 avril 2023, date limite, sous réserve de places disponibles.

acm.conty@cc2so.fr

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier d'inscription est incomplet : fiche sanitaire + pièces obligatoires + flyer.

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Tel : N° allocataire CAF :

Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Âge de l'enfant :

Classe :

Complétez le tableau pour inscrire votre enfant

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

	Inscription matin	Repas midi	Inscription après-midi
Lundi 17 avril			
Mardi 18 avril			
Mercredi 19 avril			
Jeudi 20 avril			
Vendredi 21 avril			
Lundi 24 avril			
Mardi 25 avril			
Mercredi 26 avril			
Jeudi 27 avril			
Vendredi 28 avril			

Signature du responsable légal :

si vous ne savez pas comment apposer votre signature numérique, entrez votre nom ci-dessous

TARIFS - Conty / Vacances de Printemps 2023

Enfants résidants ou scolarisés dans l'ex-canton de Conty

	Journée	1 semaine	2 semaines
Tarif A	7 €	29 €	55 €
Tarif B	8 €	34 €	65 €
Tarif C	10 €	44 €	85 €

Les enfants en vacances chez un parent proche résidant dans l'ex-canton de Conty (grands-parents, oncles, tantes...) bénéficient du tarif C pour les vacances scolaires.

Enfants résidants ou scolarisés à l'extérieur de l'ex-canton de Conty

	Journée	1 semaine	2 semaines
Tarif A	10 €	44 €	85 €
Tarif B	15 €	70 €	130 €
Tarif C	20 €	90 €	150 €

Aide de la CAF (aide aux loisirs de 3.50€ par jour) déductible pour les familles bénéficiaires (Quotient Familial inférieur à 901 en octobre 2022).

	Ressortissants CAF
Tarif A	Quotient Familial inférieur ou égal à 500
Tarif B	Quotient Familial compris entre 501 et 1500 inclus
Tarif C	Quotient Familial supérieur ou égal à 1501

Prix du repas : 4.40 €



Votre Caisse d'Allocations Familiales finance ce lieu d'accueil pour vos enfants